

Webinaire SolarEdge

Guide pour le CONSUEL



Janvier 2024



Généralités

Fonction du Consuel : Garantir la sécurité des installations électriques. L'attestation de conformité, visée par le CONSUEL, sert à prouver à ENEDIS et à votre fournisseur d'électricité que vous avez réalisé une installation répondant aux exigences de sécurité.



Fonction ENEDIS : Acheminer l'électricité du producteur au consommateur. ENEDIS va regarder la conformité de votre installation par rapport au réseau et va établir le raccordement de l'installation de production au réseau électrique.

Pour les installations photovoltaïques :

- ≤ 36KVA : C'est CONSUEL qui produit le formulaire qui devient l'attestation de conformité et contrôle les dossiers techniques (sur site), une fois renseigné et signé par l'installateur.
- >36KVA : C'est CONSUEL qui génère l'attestation de conformité généralement réalisée par des établissements privés accrédités qui contrôlent les dossiers techniques (APAV; SOCOTEC, etc...) et dans ce cas, il n'y a pas besoin du SC144. Le Consuel vise l'attestation au vu des rapports de l'organisme de contrôle.



- Le dossier technique engage la responsabilité de l'installateur
- Le Consuel vérifie la cohérence technique du site
- Le Consuel ne vérifie pas les calculs
- Le Consuel délivre une Attestation de conformité



Depuis Mars 2023 : le consuel propose 4 cerfa :



SANS batteries

SC 144A-4 (Mars 2023)

SANS protection DC et SANS batterie

Installations sans protection surintensité côté DC et sans stockage par batterie et hors micro-onduleurs

SC 144B-4 (Mars 2023)

AVEC protection DC et SANS batterie

Installations avec protection surintensité côté DC et sans stockage par batterie Hors micro-onduleurs

AVEC batteries

SC 144C-4 (Mars 2023)

AVEC batteries toutes tailles

Installations avec stockage par batteries

hors système avec micro-onduleurs et sous-ensemble dont l'énergie unitaire de stockage est ≤ 5 kWh

SC 144C2-1 (Mars 2023)

Pour les micro-onduleurs

Installations raccordées à un réseau public de distribution réalisées exclusivement avec micro-onduleurs sans stockage ou avec stockage par sous-ensemble(s) convertisseur(s) + batterie dont l'énergie unitaire de stockage est ≤ 5 kWh

Définitions du CONSUEL

Dans le cas de la mise en œuvre d'optimiseurs en série à raison d'un optimiseur par module PV et le tout constituant une boucle, un générateur est considéré pour l'ensemble et pour un onduleur.

Pour la technologie SOLAREDGE (Onduleur + optimiseur de puissance)

- Si on a une chaîne sur un même onduleur SolarEdge :
 - → Un dossier technique = 1 seul générateur
- Si on a plusieurs chaînes sur un même onduleur SolarEdge :
 - → Un unique dossier technique = 1 seul générateur
- Si on a plusieurs onduleurs SolarEdge sur un même site :
 - → 1 dossier technique par modèle différent d'onduleur = 1 générateur par modèle d'onduleur



Fiche technique d'un onduleur Solaredge

ENTREE	•							•
Puissance DC maximale	3 400	4 650	5 425	5 700	6 200	7 750(2)	9 300	W
Sans transformateur, sans mise à la terre				Oui				
Tension d'entrée maximale				480				V _{cc}
Tension d'entrée DC nominale				380				V _{cc}
Courant d'entrée max.	6,5	9	10	10,5	11,5	13,5	16,5	A _{cc}
Protection contre la polarité inversée				Oui				



Sommaire

- Partie 1 : dossier technique A = sans batterie
- Partie 2 : dossier technique C généralités
- Partie 3 : dossier technique C avec 1 seule batterie 400V Solaredge
- Partie 4 : dossier technique C avec plusieurs batteries 400V Solaredge
- Partie 5 : dossier technique C avec 1 ou plusieurs batteries 48V Solaredge
- Partie 6 : dossier technique C avec batteries Solaredge ET backup
- Partie 7 en annexe : dossier technique C avec batterie LG avec ou sans backup
- Partie 8 en annexe : dossier technique C avec batterie Solaredge et backup en schéma IT (déconseillé)
- Partie 9 en annexe : dossier technique B avec des protection DC (cas de 4 chaînes d'optimiseurs)
- Partie 10 en annexe : Calculs de dimensionnements disjoncteurs et câbles pour Batteries



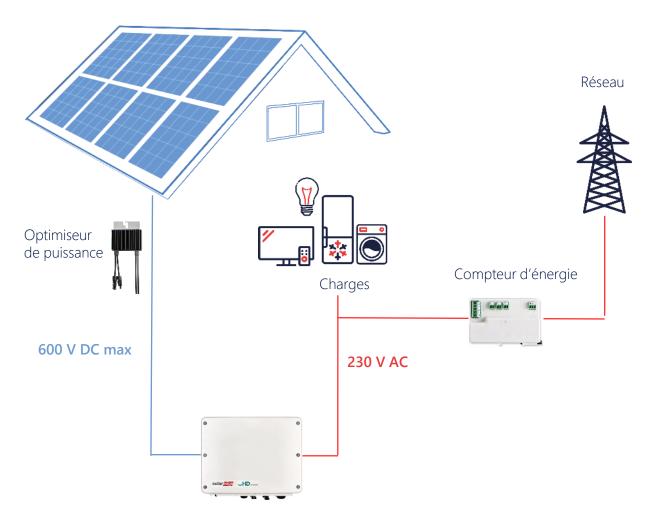
PARTIE 1

DOSSIER TECHNIQUE SC 144_A Version 4

SANS Batterie



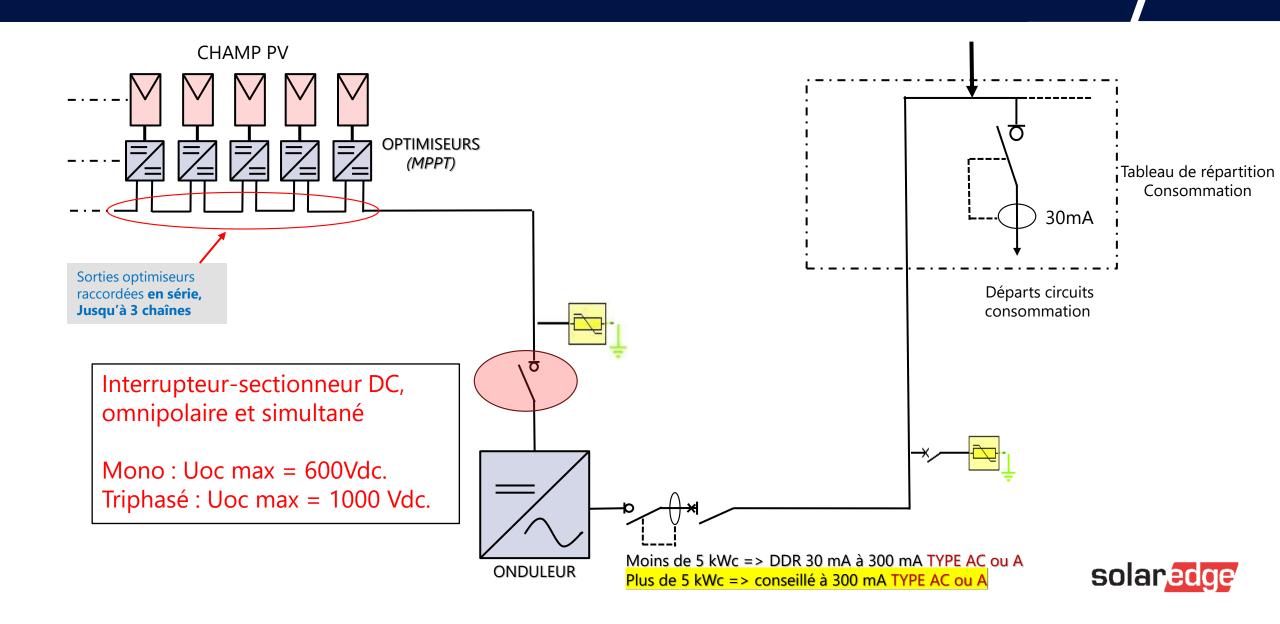
Installation monophasée sans batterie sans backup





Onduleur Wave SolarEdge Home

Installation sans batterie sans backup mono ou triphasé



SC 144 A_4

Dossiers techniques

Installation Photovoltaïque SANS STOCKAGE PAR BATTERIE

= Attestation de Conformité BLEUE

- **DT SC 144 A** = sans protections surintensités sur le champ PV
 - => Cas SolarEdge ou autres fabricants

sauf en cas de système avec 4 chaînes d'optimiseurs

- **DT SC 144 B** = avec protections surintensités sur le champ PV
 - → Autres fabricants
 - ⇒ Cas SolarEdge en cas de 4 chaînes d'optimiseurs





SC-144 A en-tête



DOSSIER TECHNIQUE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Installations <u>sans</u> protection surintensité côté DC et <u>sans</u> stockage par batterie et <u>hors micro-onduleurs</u>

(Fournir un dossier technique par générateur PV^(A))

	INSTALLATEUR:		1
	Nom ou raison sociale :		
	Adresse :		Jne Installation
	Code postal / Commune	T/1/abana	Photovoltaïque (IP)
	INSTALLATION - S		accordée en
	Nom du client :		autoconsommation »
	Adresse du site :		
	Code postal / Commune	:	_
Vente totale		 Raccordée au réseau public de distribution par l'installation de consommation Raccordée au réseau public de distribution par un point de livraison dédié → renseigner en (6) 	
	(A1) Installation de	Autres sources d'alimentation AC* : Non □ Oui → Si oui : renseigner (8) et préciser la source :	
	production :	Autres sources d'alimentation DC* □Non □ Oui → Si oui : renseigner (3b) et préciser la source :	
> Le cas éch artie 5 avec l		Fonctionnement possible de l'installation en mode autonome pour réalimentation de circuits secourus* : Non Dui Exclusivement si oui : renseigner (7a) et (7b)	solar <mark>edge</mark>

SC 144 A: Modification de puissance

A renseigner uniquement dans le cas d'une augmentation de puissance, si « OUI » en (A2) Le dossier technique sera relatif à l'augmentation de puissance

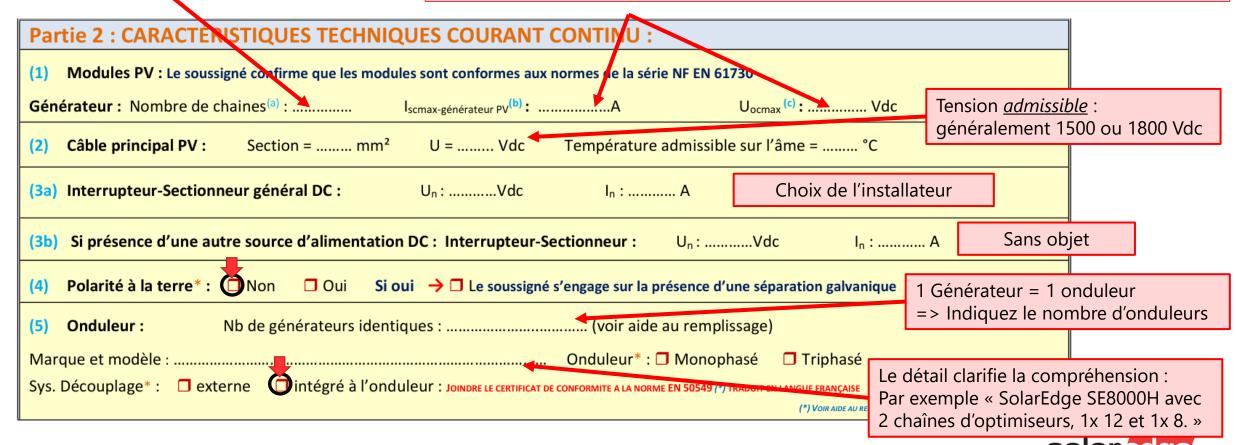
(A2) Modification de l'installation photov Installation modifiée* : Non	voltaïque : → si oui renseigner la partie 1	(A3) Date de référence : *	☐ Dépôt de demande de permis de construire☐ Déclaration préalable de construction☐ Signature de marché☐ Accusé de réception de commande	
Partie 1: INSTALLATION AVEC	MC CATION DE P	PUISSANCE OU RENG	OVEE:	
A. <u>Installa</u>	tion existante :			
■ Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année) :				
Puissan	Puissance initiale de production PV: kVA			
 Présence de dispositifs de protection contre les surintensités côté DC* : ☐ Oui ☐ Non 				
B. Partie nouvelle de l'installation :				
Puissance de production PV (sans la partie existante) : kVA				
• Ondule	ur(s) :			
0	Ajouté(s)* : 🗖 Non	☐ Oui → Si oui, nombr	e :	
0	Remplacé(s)* : 🗖 Non	☐ Oui → Si oui, nombr	e :	
0	Conservé(s)* : 🗖 Non	☐ Oui → Si oui, nombr	e :	



SC 144 A : Caractéristiques techniques

Nombre de chaînes d'optimiseurs

- Les valeurs max d'entrée de l'onduleur (se référer à la fiche technique)
- Donc 600V dc en monophasé et 1000V DC en triphasé



PARTIE 2

SC 144 C Version 4

Généralités



DT SC 144 C

Dossier technique

INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE AVEC STOCKAGE PAR BATTERIE

= Attestation de conformité VIOLETTE

DT SC 144 C = avec stockage par batterie, raccordée ou non à un Réseau Public de Distribution (RPD)





Puissance surveillée

PARTIE 3 : RACCORDEMENT COTE AC :	Sans objet (si installation non raccordée au réseau)
(8) Branchement* : ☐ Puissance limitée ☐ Puissance surveillée → Fournir un dos	ssier technique SC 143
Si raccordement au réseau par un point de livraison dédié : Section des conducteurs :	mm²

<u>Dans le cas où P > 36 kVA :</u> Renseigner un **DT SC 143** en complément du **DT SC 144**

P est la puissance de raccordement.

En autoconsommation, c'est la puissance au point de livraison (PDL) de l'installation de consommation

	INSTALLATEUR
Nom (*) :	INSTALLATEUR
Adresse (*)	
Adresse (7):	
C-4	
Code postal / Commune (*) :	
Nom du Programme :	SITE / CHANTIER
Nom du Propriétaire (*) :	
Adresse (*):	
Autesse	
o 1 1110 M	
Code postal / Commune (*) :	
Type de chantier (1):	□ maison individuelle □ bâtiment collectif d'habitation □ autre (à préciser) :
	INSTALLATION
	☐ Logement(s) / Logements des foyers - logements ☐ Services généraux de bâtiments collectifs d'habitation (Parties communes, locaux techniques, parcs de stationnement)
Installations (1):	☐ Services generating de datiments collectifs d habitation (Parties communes, locaux techniques, parcs de stationnement) ☐ Canalisation(s) collective(s) d'alimentation de logements hors NF C 14-100 (foyers, tourisme,)
Établir un dossier technique par	cxtérieure (non intégrée à un bâtiment)
урс с админиц	installation de production
Raccordement au réseau de	□ autre (à préciser): Branchement à puissance surveillée → 36 KVA < P < 250 KVA □ oui □ non
distribution public :	Poste de livraison HTA (1)
<u> </u>	PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS
Schéma de liaison à la terre	
Protection par coupure automatique assurée par (1)	□ DDR uniquement □ DDR et protection à maximum de courant (*) □ Protection à maximum de courant uniquement (*)
automatique assuree par **	□ DDR et protection à maximum de courant □ □ Protection à maximum de courant uniquement □ Valeur de la résistance de la prise de terre □ : Ω
En schéma TT :	Courant différentiel assigné le plus élevé en mA ou en A (*) : (préciser mA ou A)
	retard en temps le plus élevé (en milli seconde) (2): ms 🔲 Sans objet
	PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES
 Ik max au point de livra 	ison ou aux bornes aval transformateur (*): kA 2) Ik max TGBT (*): kA
•	3) PdC de l'AGCP (*): kA
	Monophasé kA sous 400 V Sans objet
 Pdc des protections au ? 	Triphasé (*) kA sous 400 V
5) Coordination entre PdC	des protections amont et protections aval au niveau du TGBT (1): □ Oui □ Non
Branchement à puissance	re surveillée → Courant de réglage de l'AGCP (*): A
- 407	entre AGCP et TGBT (*): mm² (*) 🗆 cuivre (Cu) 🗖 aluminium (Alu)
7 VIII)	rcuit dont les conducteurs ont la plus grande section -> identification :
*	urant assigné de la protection contre les surintensités (a) :
6) 10D1 (rcuit dont les conducteurs ont la plus petite section identification:
U. D.	
	7
	lossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation du site ou chantier objet de éposée et s'engage avoir établi des notes de calcul relatives à la protection contre les contacts indirects et à la protection
L'installateur en signant ce d	
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen.
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):
L'installateur en signant ce d l'attestation de conformité d contre les surintensités. Da	ns le cadre sa mission, CONSUEL est susceptible de les lui demander pour examen. Le (*):



	INSTALLATION - SI	TE:
		:
fait pas de vo SolarEdge no		Raccordée au réseau public de distribution par l'installation de consommation □ Raccordée au réseau public de distribution par un point de livraison dédié → renseigner en (8) □ Non raccordée au réseau public de distribution (installation autonome)
	(A1) Installation de production :	Photovoltaïque sur bus à courant continu : ☐ Oui ☐ Non → si oui : renseigner (5a) Photovoltaïque sur bus à courant alternatif : ☐ Oui ☐ Non → si oui : renseigner (5a) et (5b) Autres sources d'alimentation DC* ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser : Et renseigner (3c) [ne concerne pas les batteries] Autres sources d'alimentation AC* . ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser : Et renseigner (3e)
		Installation autonome ou installation raccordée au réseau avec fonctionnement en mode autonome pour réalimentation de circuits secourus* : Non Oui → si oui : renseigner (6b)

Cochez oui si vous installez un <u>onduleur HUB + une Interface</u> <u>de Backup Solaredge</u> : alors vous le site pourra fonctionner en mode autonome raccordé au réseau. Voir Partie 5



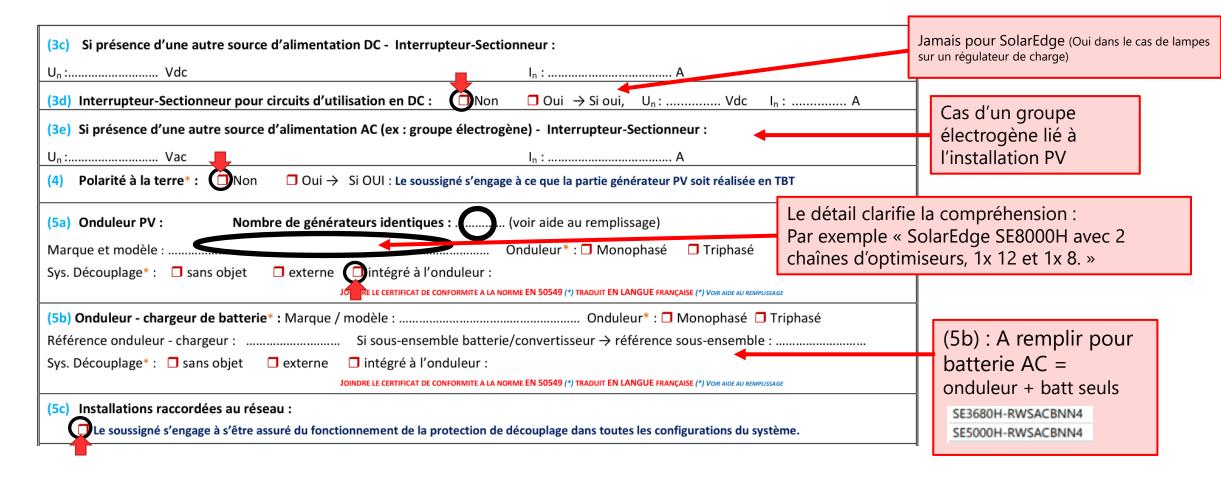
Les valeurs max d'entrée de l'onduleur (se référer à la fiche technique Nb de chaînes d'optimiseurs Partie 2 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES Module PV: Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730 U_{ocmax} (b): Vdc Nombre de groupes associé au générateur PV(c): Tension admissible: Câble principal PV: mm² U = Vdc Section = généralement 1500 ou 1800 Vdc Température admissible sur l'âme =°C (3a) Interrupteur-Sectionneur général D.C. (partie générateur PV) : Un: Vdc Sans objet - Installation avec micro-onduleurs sans objet (3b) Interrupteur-Sectionneur sur le câble batterie (partie distribution DC) (Un : Intégré à l'enveloppe comprenant la batterie : Non ☐ Oui → Si OUI: Le soussigné s'engage à ce que le dispositif soit conforme aux dispositions de la XP C 15-712-3 et de la NF C 15-100. Cochez oui si vous installez 1 seule batterie Cochez non si vous installez SolarEdge 400 V = disjoncteur intégré à **plusieurs** batteries Solaredge l'enveloppe (disjoncteur 1000Vdc 25A)



400V ou

batteries 48V.

1 à plusieurs blocs de





Monophasé Batterie 400V Triphasé batterie 48V

Batterie SolarEdge 400V ou 48V : Différentiel 300 mA Type B

Protection contre les contacts indirects de la partie distribution DC, soit *: Par la mise en œuvre 'un Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) partie distribution DC ÍSLT mis en œuvre * 🗂 TT 🔲 IT 🔲 TT/RPD présent et IT/RPD absent (voir aide au remplissage) Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du SLT conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100 Pour un schéma TT réalisé par mise à la terre du neutre côté AC : 🔲 Le soussigné s'engage à ce qu'il n'existe pas de séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC Pour un schéma IT : Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC ☐ Sans séparation galvanique (voir aide au remplissage) CPI intégré *: ☐ Oui : Le soussigné confirme que l'onduleur répond à la série de norme NF EN 62109 ☐ Non : Le soussigné confirme que le CPI répond à la norme NF EN 61557-8 Par mise en œuvre de la TBTS ou TBTP : ⇒ Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC Par mise en œuvre d'une disposition de séparation électrique avec soit : ⇒ régulateur de charge batterie raccordé en dérivation du champ PV ⇒□ séparation galvanique sur l'entrée batterie d'un onduleur intégrant le régulateur de charge batterie Le soussigné s'engage : ⇒ A ce qu'il existe une séparation galvanique au niveau du régulateur ou de l'onduleur intégrant le régulateur entre les parties DC/batterie et DC générateur PV ⇒ A avoir respecté les dispositions de mise en œuvre de la séparation électrique conformément à l'article 413 de la NF C 15-100



Monophasé Batterie 400 Vdc Triphasé batterie 48 Vdc

(7a) Distribution DC ou batterie :					
U _{dc} : V _{dc}					
(7b) Batterie Plomb : Le soussigné confirme que la mise en œuvre de la batterie est conforme à à la norme NF EN 50272-2.					
Produit CxU^* : \square $C(Ah) \times U(V) \le 1000$ \square $C(Ah) \times U(V) > 1000$					
Ventilation* : ☐ naturelle ☐ forcée ☐ aucune					
(7c) Batterie Li-ion*: Nombre de batteries :					
Le soussigné confirme que les batteries sont conformes à la norme de sécurité du produit (ex. : NF EN 62619) et leur mise en œuvre conforme au § 421.1					
de la NF C 15-100					
Local batterie : Le soussigné confirme le respect des dispositions du § 14.6.2.3 de la XP C 15-712-3					
Hors local batterie : Le soussigné confirme le respect des dispositions du § 14.6.2.4 de la XP C 15-712-3					
Si hors local batterie*: Energie de stockage totale des batteries: □≤ 15kWh □> 15kWh					
(7d) Autre type de batterie :					
Le soussigné confirme que les batteries sont conformes à la norme de sécurité du produit et leur mise en œuvre conforme au § 421.1 de la NF C 15-100					



PARTIE 3

SC 144_C Version _4

Avec 1 seule BATTERIE SOLAREDGE 400V

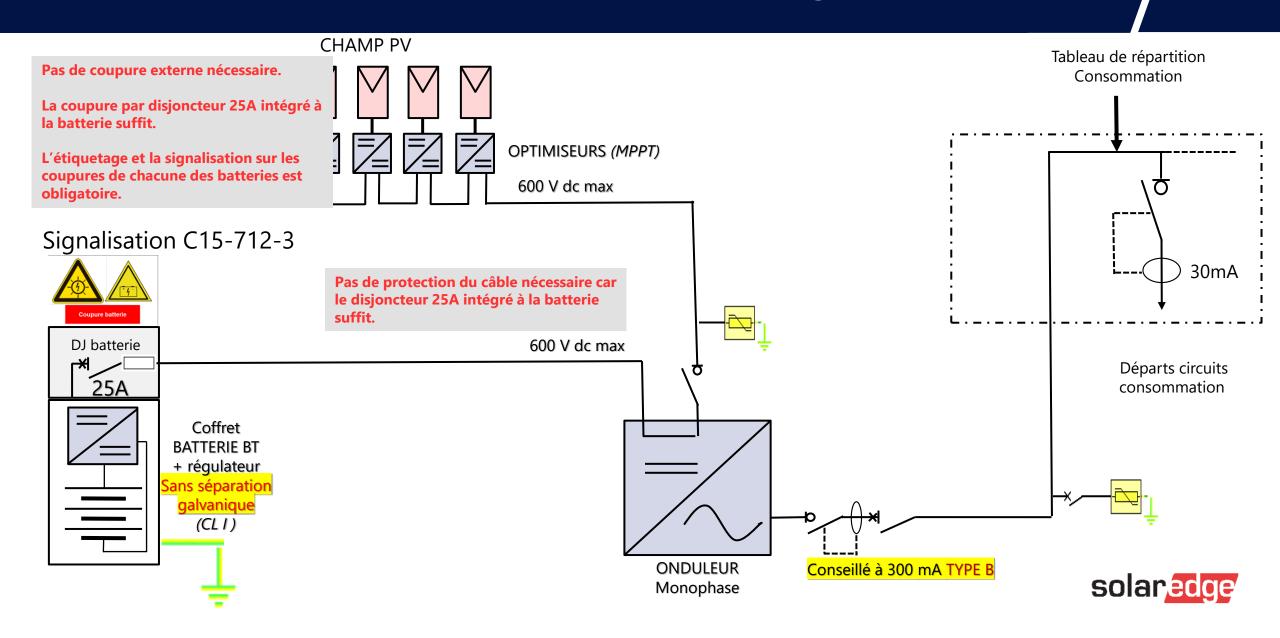


SC 144 C avec 1 seule batterie SolarEdge Home 400V

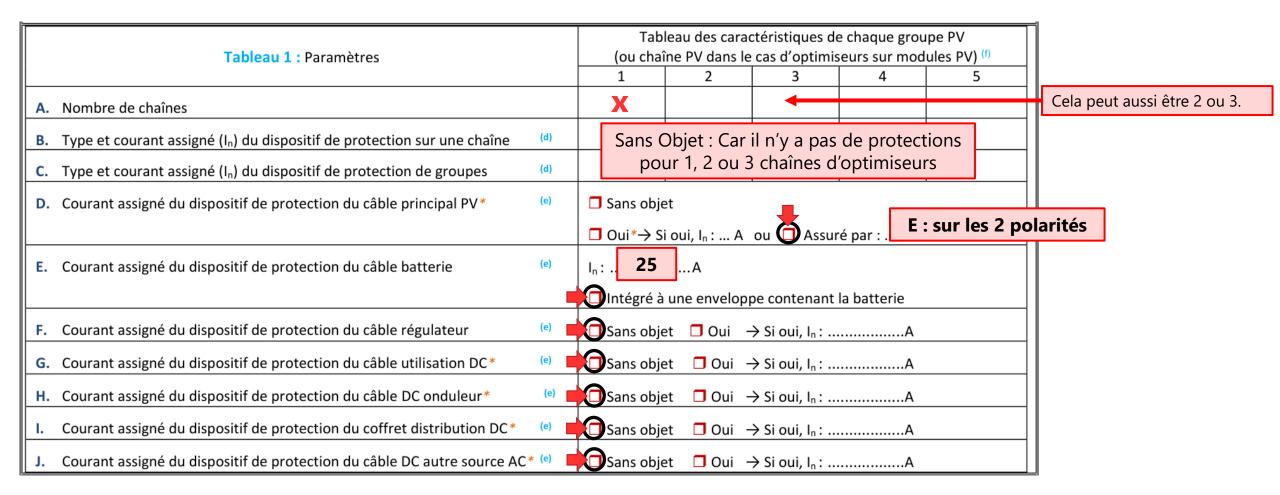




SC 144 C avec 1 seule batterie SolarEdge Home 400V



SC 144 C avec 1 seule batterie SolarEdge Home 400V





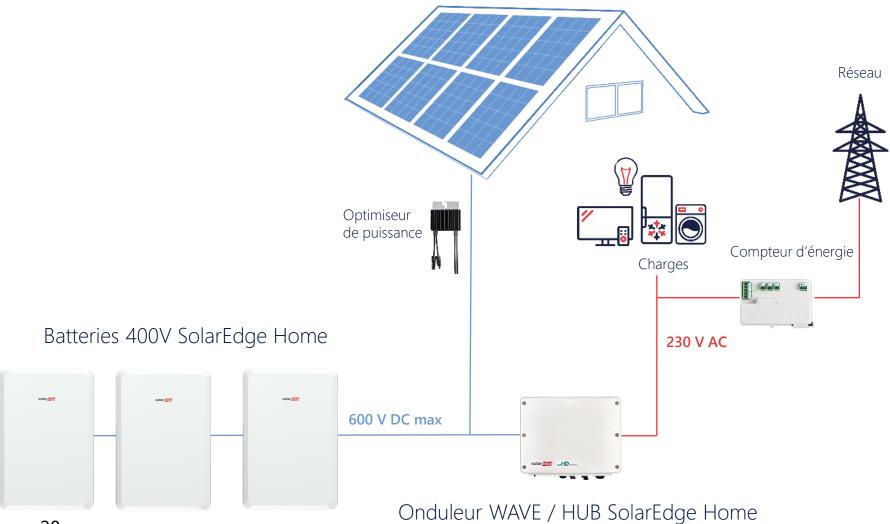
PARTIE 4

SC 144 C Version 4

Avec plusieurs BATTERIES 400V monophasées SOLAREDGE

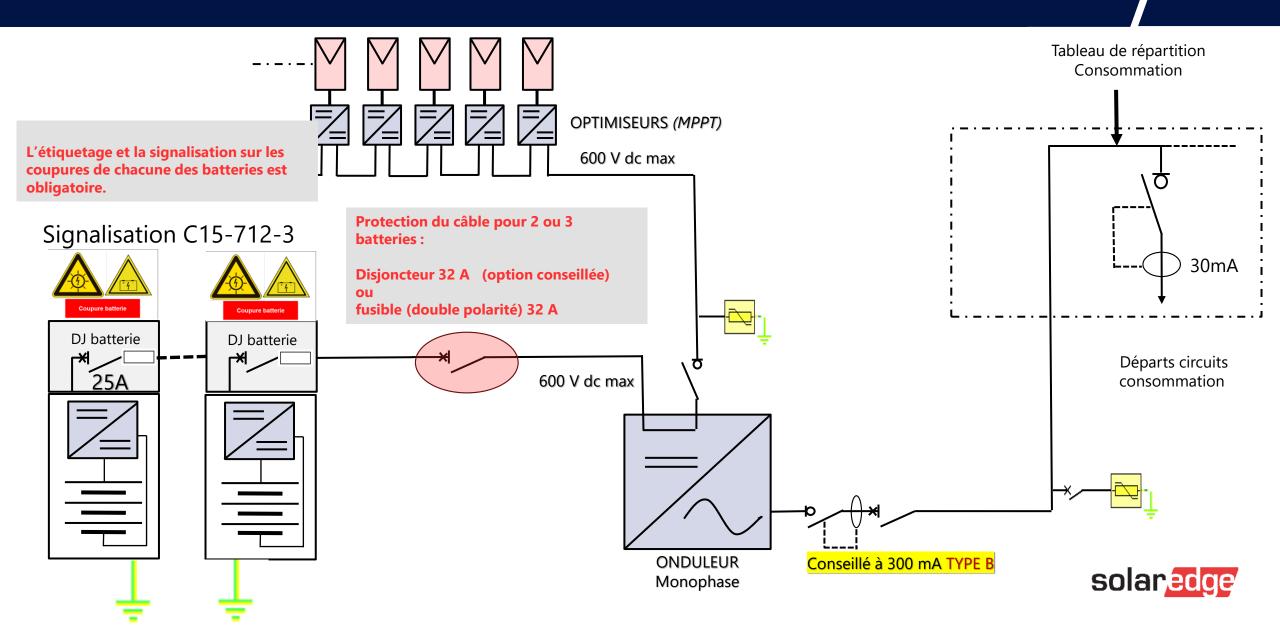


SC 144 C avec 2 ou 3 batteries SolarEdge 400V

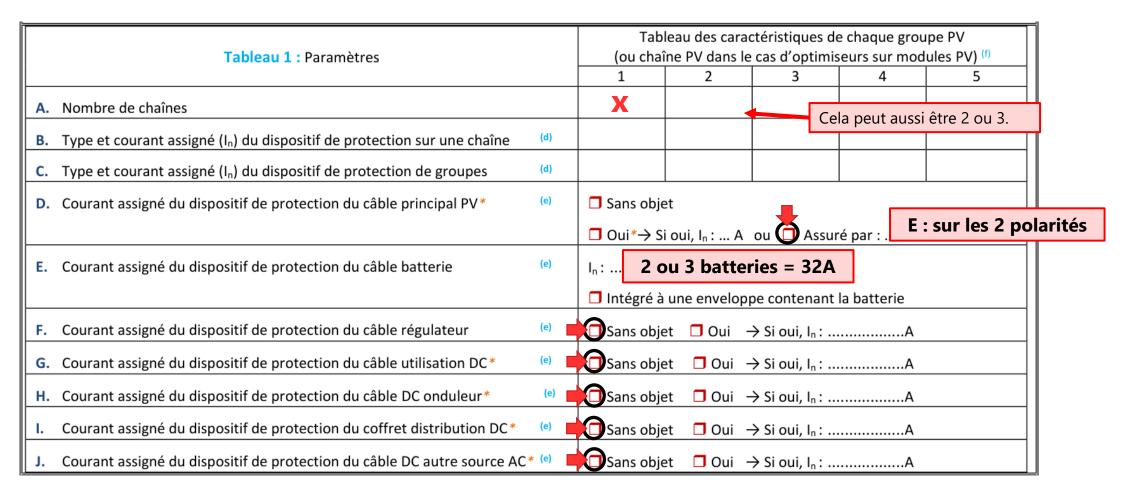




SC 144 C avec 2 ou 3 batteries SolarEdge 400V



SC 144 C avec 2 ou 3 batteries SolarEdge 400V





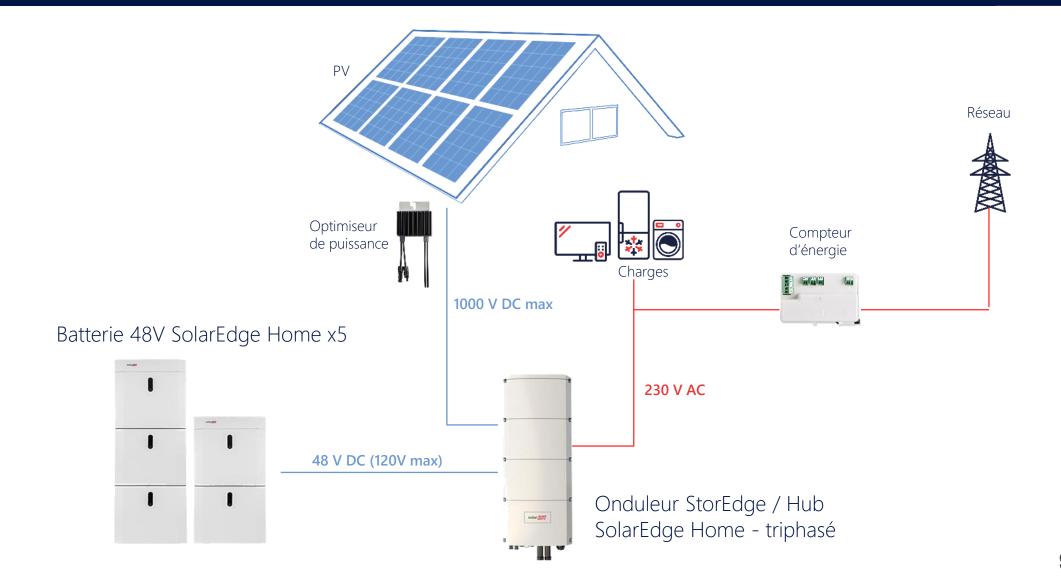
PARTIE 5

SC 144_C Version _4

Avec 1 ou plusieurs BATTERIES 48V SOLAREDGE

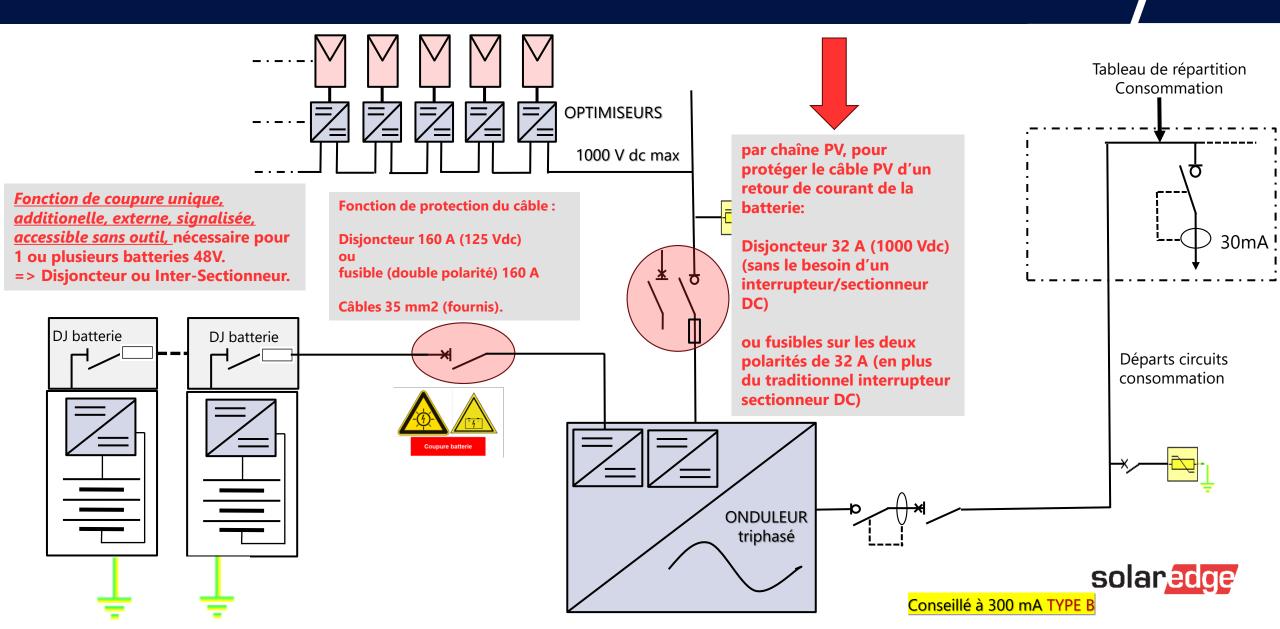


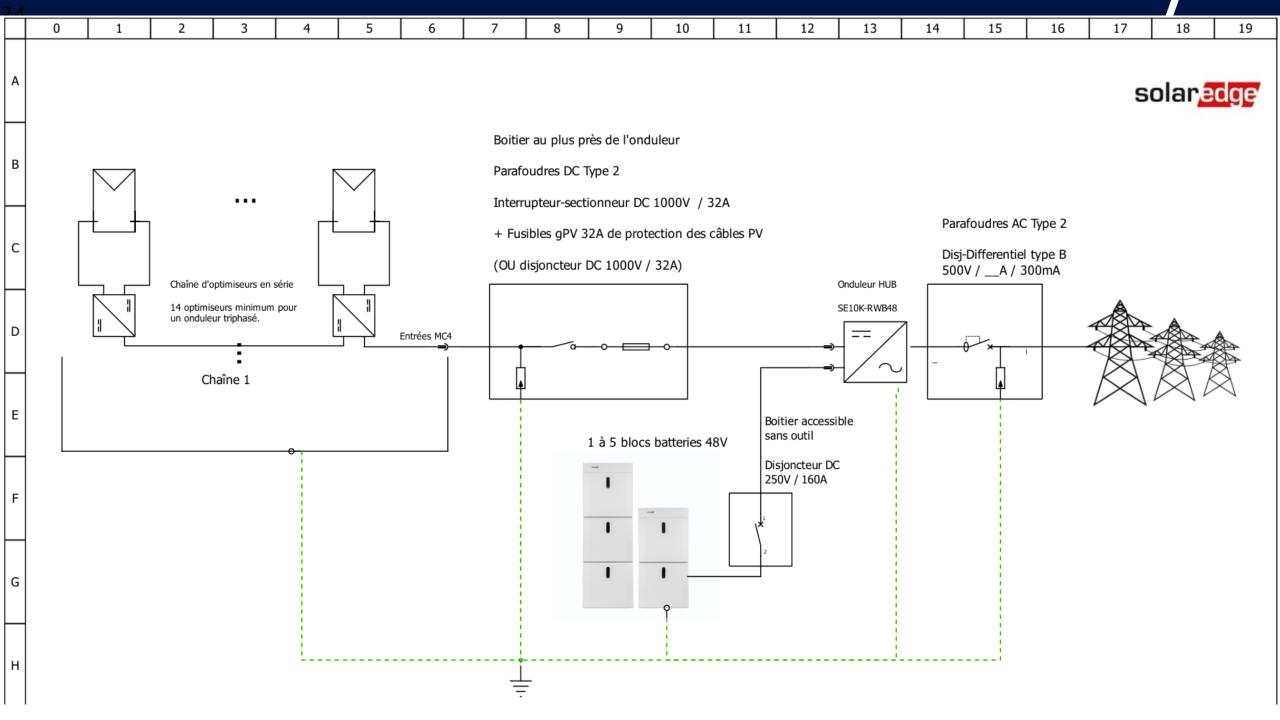
SC 144 C avec 1 à 5 batteries SolarEdge 48V



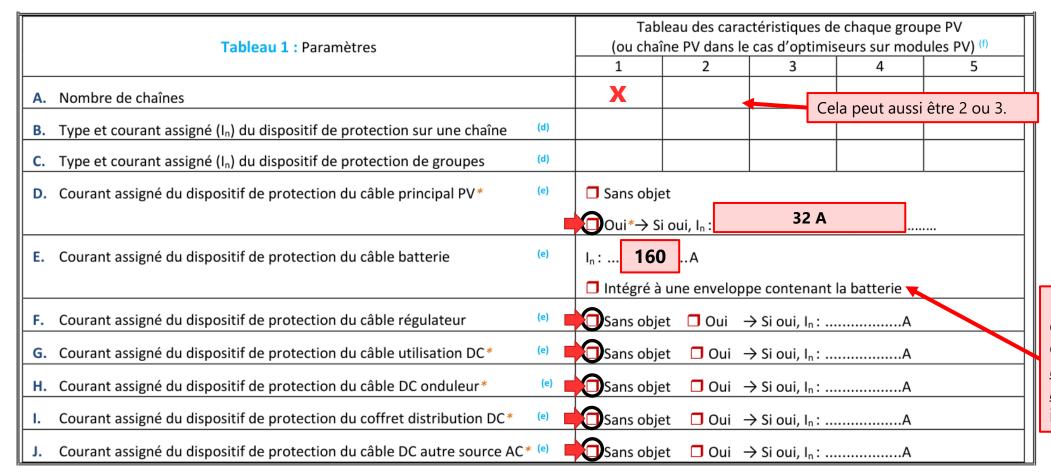


SC 144 C avec 1 ou plusieurs batteries Solaredge 48V





SC 144 C avec 1 ou plusieurs batteries SolarEdge 48V



Ne pas cocher car le disjoncteur ou fusible de protection pour *l'ensemble des blocs batterie* n'est pas intégré.

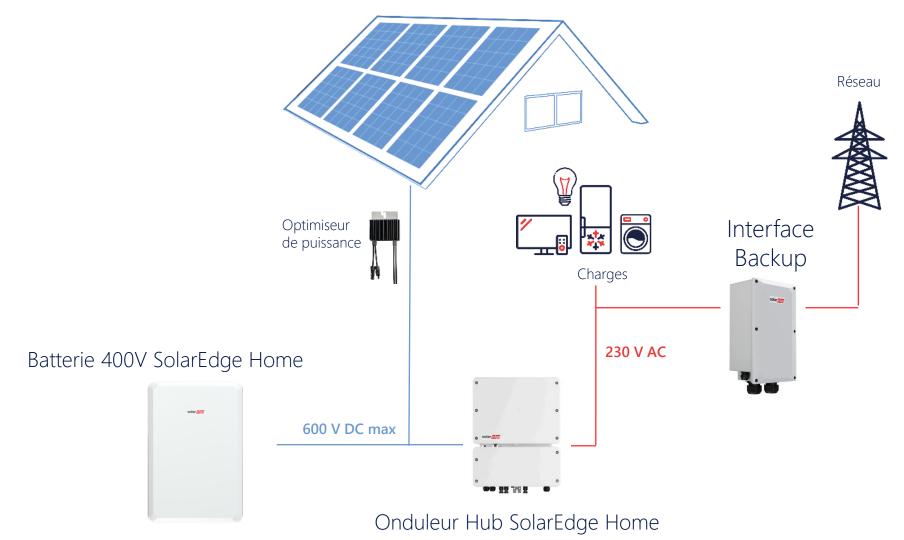


PARTIE 6

SC 144_C Version _4

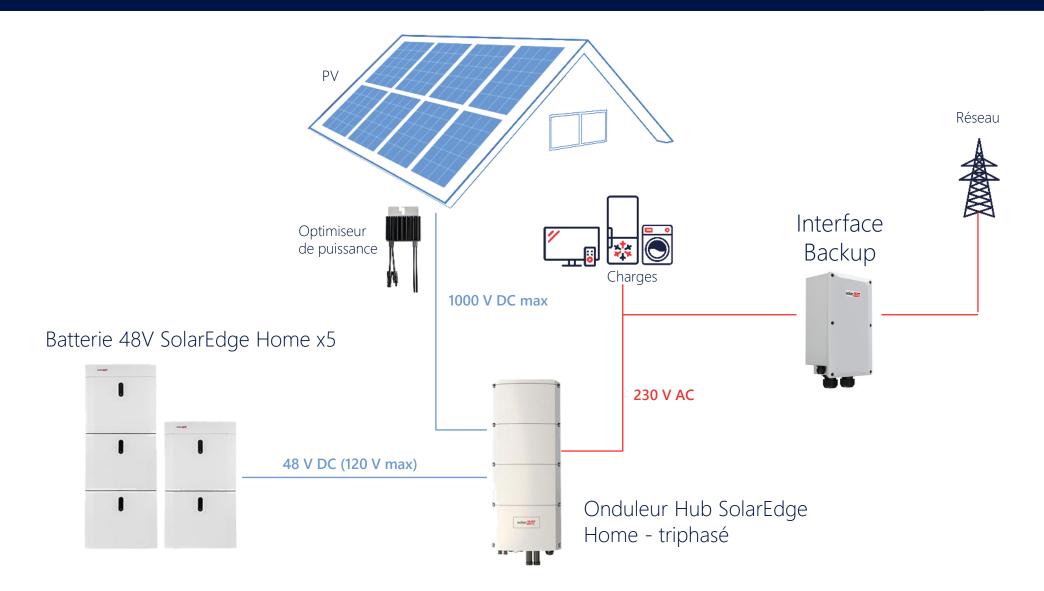
avec BATTERIE SOLAREDGE ET L'OPTION BACKUP

SC 144 C avec batteries SolarEdge 400V ou 48V et backup



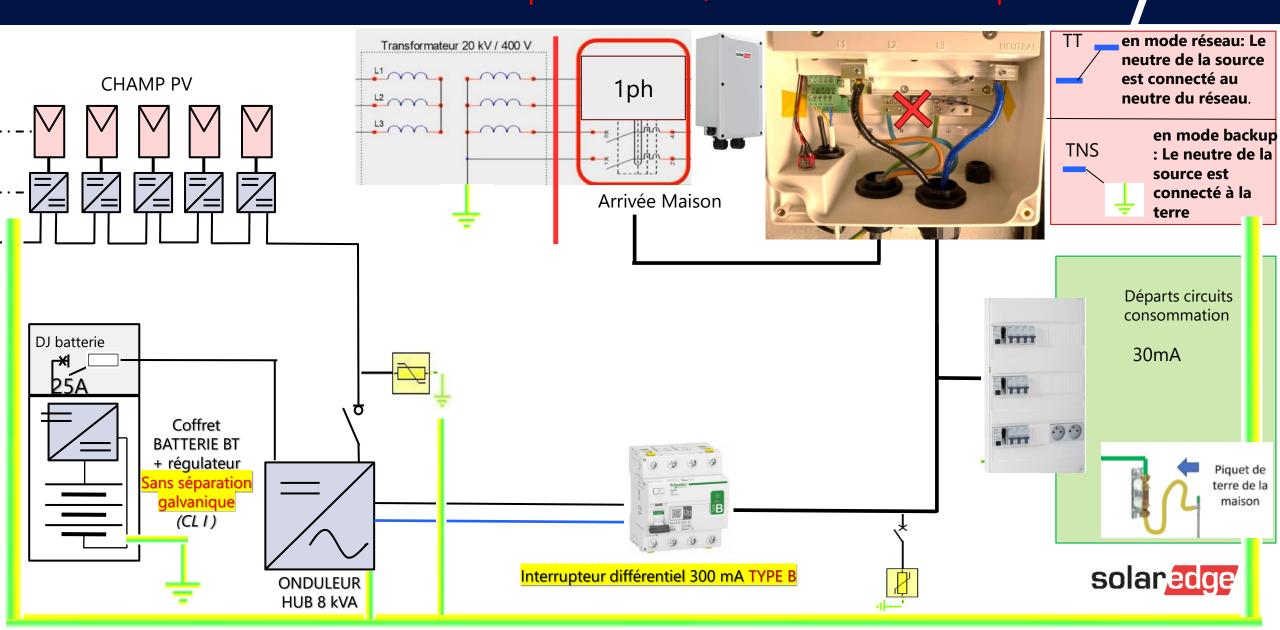


SC 144 C avec batteries SolarEdge 400V ou 48V et backup





SC 144 C avec batteries SolarEdge 400V ou 48V Schéma de liaison à la terre : TT fourni par le réseau / TNS en mode Backup

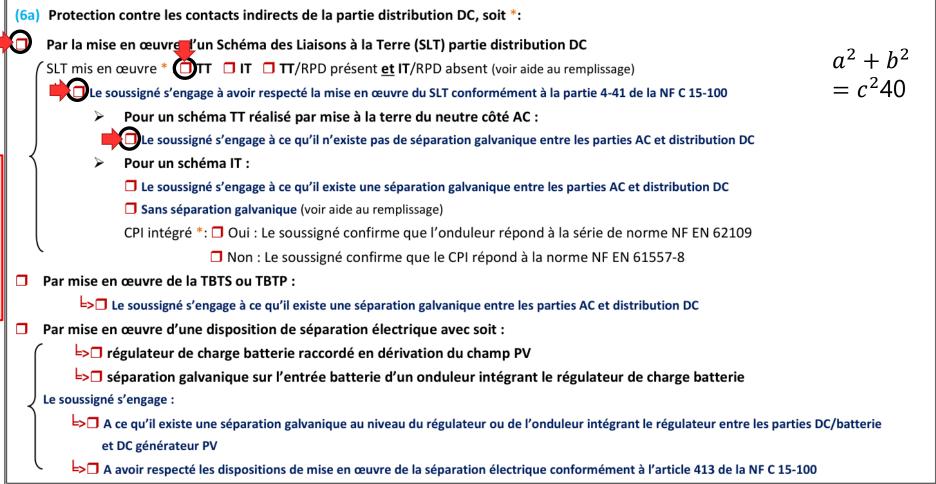


SC 144 C avec batteries SolarEdge 400V ou 48V et backup

Monophasé Batterie 400V Triphasé batterie 48V

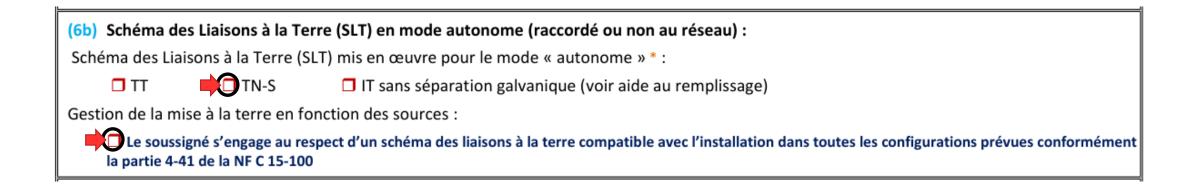
- Connecté au Réseau, TT,
- Batteries sans séparation galvanique
- les SLT DC correspondent aux SLT AC

Batterie SolarEdge 400V ou 48V : Différentiel 300 mA Type B



SC 144 C avec batteries SolarEdge 400V ou 48V et backup

- Mode Autonome, TNS
- Batteries sans séparation galvanique,
- les SLT DC correspondent aux SLT AC



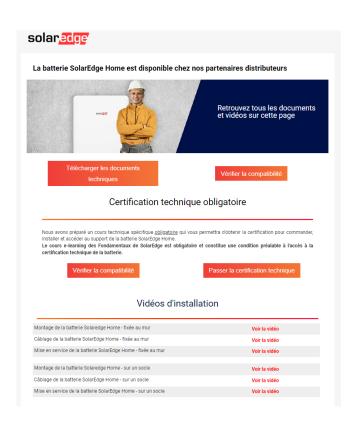


Contenu SolarEdge sur la batterie SolarEdge Home

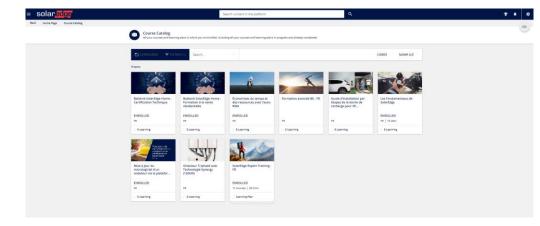
Documents techniques

Brochure

Edge Academy









Merci!

Cautionary Note Regarding Market Data & Industry Forecasts

This power point presentation contains market data and industry forecasts from certain third-party sources. This information is based on industry surveys and the preparer's expertise in the industry and there can be no assurance that any such market data is accurate or that any such industry forecasts will be achieved. Although we have not independently verified the accuracy of such market data and industry forecasts, we believe that the market data is reliable and that the industry forecasts are reasonable.

Version #: V.1.0

Revision #: 10/2019/EN ROW



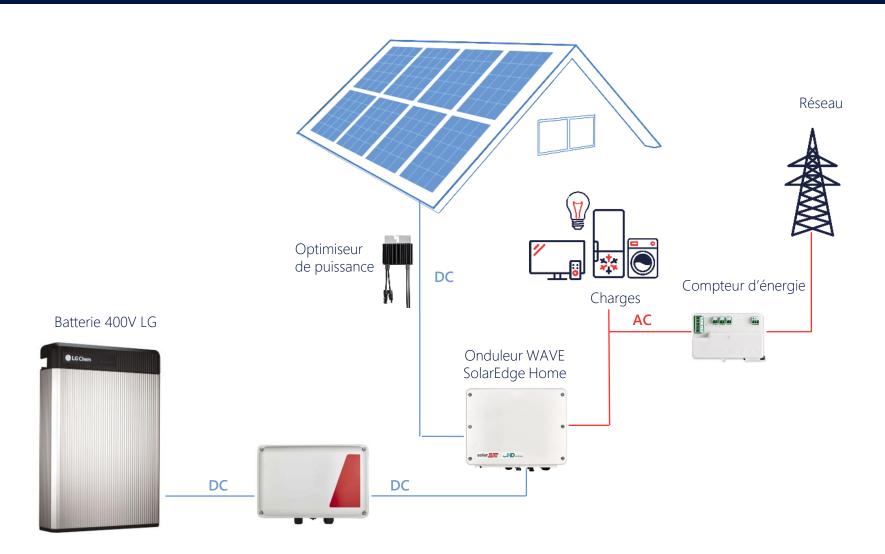
Annexe: PARTIE 7

SC 144_C Version _4

Avec une batterie LG Sans Option backup

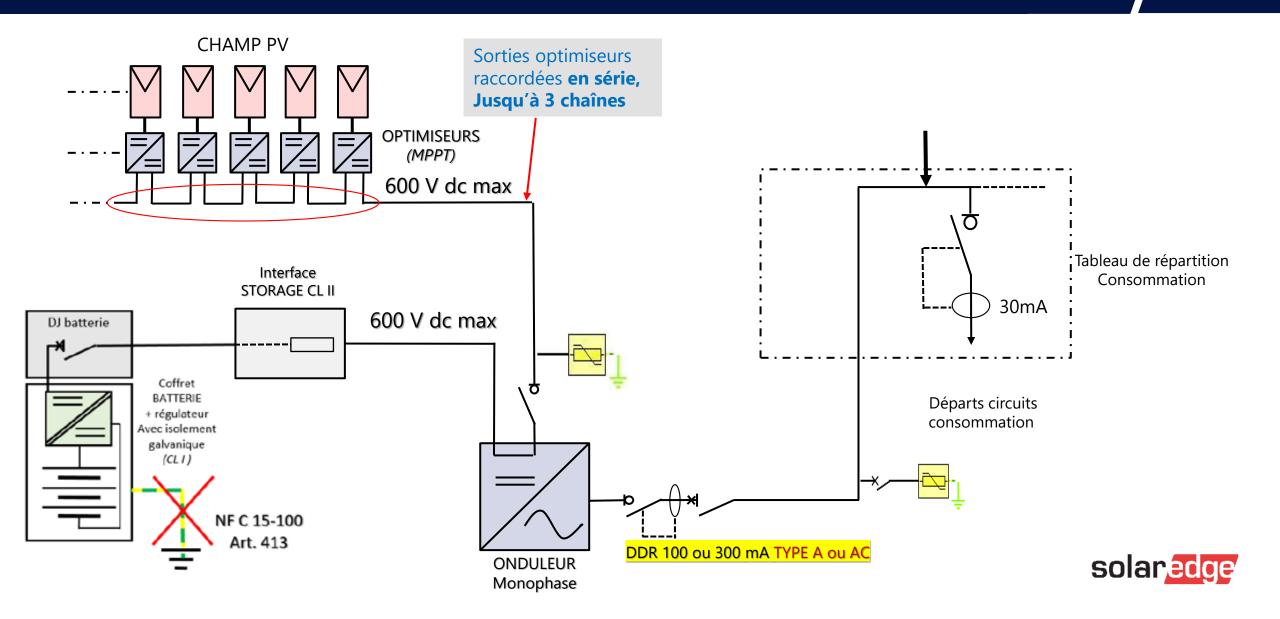


SC 144 C avec batterie LG 400V





SC 144 C avec 1 batterie LG 400V



SC 144 C avec batterie LG 400V

Partie 2 : CARACTÉRISTIQUES TECHI	NIQUES:	
(3b) Interrupteur-Sectionneur sur le câble batt	erie (partie distribution DC) (Un: Vdc)	
	□ Non Oui → Si OUI : Le soussigné s'engage à ce que le dispositif soit conforme aux dis	spositions
de la XP C 15-712-3 et de la NF C 15-100.		

Cochez oui si vous installez **1 seule** batterie LG 400Vdc = disjoncteur intégré à l'enveloppe (disjoncteur 1000Vdc 25A) ?



SC 144 C avec batterie LG 400V

Contacts indirects en DC

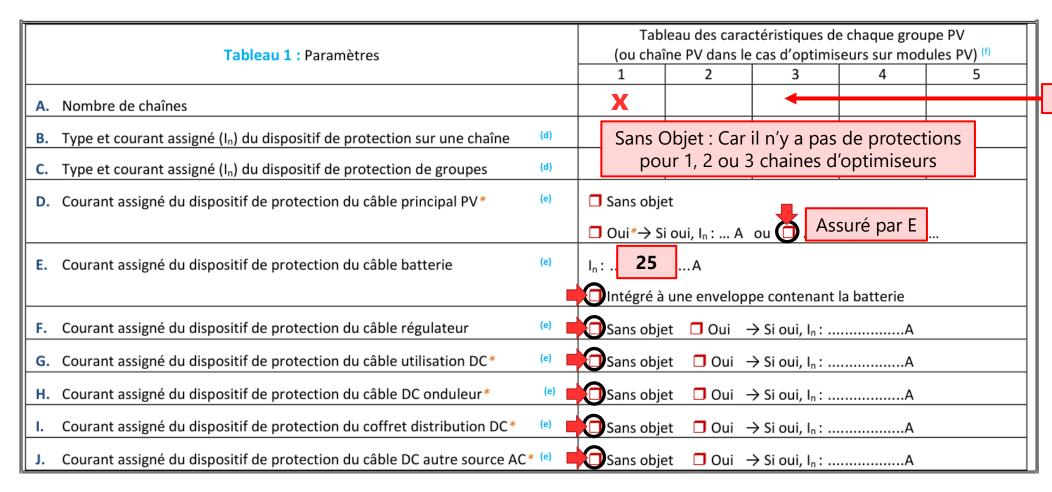
Monophasé Batterie LG (+Sesti Solaredge)

Batterie Solaredge 400V ou 48V : Différentiel 300 mA Type AC

(6a)	Protection contre les contacts indirects de la partie distribution DC, soit *:
()	Par la mise en œuvre d'un Schémades Liaisons à la Terre (SLT) partie distribution DC
-	SLT mis en œuvre * : ☐ TT ☐ IT ☐ TT/RPD présent et IT/RPD absent (voir aide au remplissage)
	Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du SLT conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100
	Pour un schéma TT réalisé par mise à la terre du neutre côté AC :
J	Le soussigné s'engage à ce qu'il n'existe pas de séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC
1	Pour un schéma IT :
	Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC
	Sans séparation galvanique (voir aide au remplissage)
(CPI intégré *: 🗖 Oui : Le soussigné confirme que l'onduleur répond à la série de norme NF EN 62109
	☐ Non : Le soussigné confirme que le CPI répond à la norme NF EN 61557-8
	Par mise en œuvre de la TBTS ou TBTP :
	⊨>☐ Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC
	Par mise en œuvre d'une disposition de séparation électrique avec soit :
(régulateur de charge batterie raccordé en dérivation du champ PV
	⇒□ séparation galvanique sur l'entrée batterie d'un onduleur intégrant le régulateur de charge batterie
₹	Le soussigné s'engage :
	A ce qu'il existe une séparation galvanique au niveau du régulateur ou de l'onduleur intégrant le régulateur entre les parties DC/batterie
	et DC générateur PV
'	→ A avoir respecté les dispositions de mise en œuvre de la séparation électrique conformément à l'article 413 de la NF C 15-100



SC 144 C avec 1 seule batterie LG



Cela peut aussi être 2 ou 3.





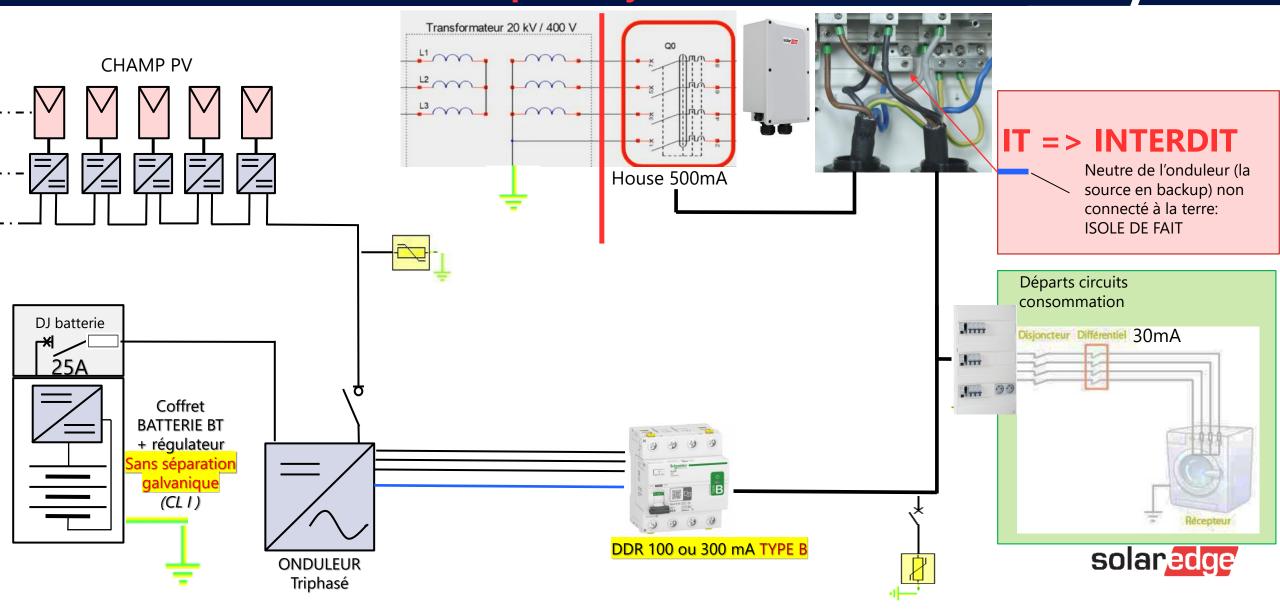
Annexe Partie 8 SC 144_C Version _4

BATTERIE SOLAREDGE et Câblage Interface de backup en IT



SC 144 C avec batteries Solaredge 400V ou 48V et backup

Schéma de liaison à la terre : backup = Si il y a un schéma IT alors il faut le CPI



SC 144 C : Batterie Solaredge SANS séparation galvanique AVEC L'OPTION BACKUP câblé en IT

Batterie Solaredge 400V ou 48V : Différentiel 300 mA Type B

Monophasé Batterie 400V Triphasé batterie 48V

```
Protection contre les contacts indirects de la partie distribution DC, soit *:
Par la mise en œuvre d'un Schém des Liaisons à la Terre (SLT) partie distribution DC
     SLT mis en œuvre * : 🗖 TT 📋 IT 📵 TT/RPD présent et IT/RPD absent (voir aide au remplissage)
       Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du SLT conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100
                 Pour un schéma TT réalisé par mise à la terre du neutre côté AC :
                    Le soussigné s'engage à ce qu'il n'existe pas de séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC
                  Pour un schéma IT :
                  Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC
                Sans séparation galvanique (voir aide au remplissage)
                 CPI intégré *: ☐ Oui : Le soussigné confirme que l'onduleur répond à la série de norme NF EN 62109
                             Non : Le soussigné confirme que le CPI répond à la norme NF EN 61557-8
Par mise en œuvre de la TBTS ou TBTP :
          Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC
☐ Par mise en œuvre d'une disposition de séparation électrique avec soit :
          ⇒ régulateur de charge batterie raccordé en dérivation du champ PV
          ⇒□ séparation galvanique sur l'entrée batterie d'un onduleur intégrant le régulateur de charge batterie
    Le soussigné s'engage :
         ⇒ A ce qu'il existe une séparation galvanique au niveau du régulateur ou de l'onduleur intégrant le régulateur entre les parties DC/batterie
              et DC générateur PV
         ⇒ A avoir respecté les dispositions de mise en œuvre de la séparation électrique conformément à l'article 413 de la NF C 15-100
```



PARTIE 9

SC 144 B Version 4

AVEC PROTECTION DC



SC 144 B: Onduleur Solaredge avec protection DC pour 4 chaînes d'optimiseurs par onduleur

PARTIE 3 : PROTECTIONS CONTRE LES SURINTENSITÉS CÔTÉ CONTINU (CHAMP PV) :						
Tableau des caractéristiques de chaque groupe PV					PV	
PARAMETRES	(Ou chaîne PV dans le cas d'optimiseurs sur modules PV)					
	1	2	3	4	5	
A. Nombre de chaînes				Х		
B. I _{scmax module}				Sans objet		
C. I _{RM} modules				Sans objet		
D. Courant admissible dans le câble de chaîne			25 A	? => selon le câl	ole et la pose	
E. Type et courant assigné du dispositif de protection sur une chaîne				20 A ? =>Selon	le fusible	
F. Courant admissible dans le câble de groupe	20 à 35 A ? =>le câble et la pose en entrée de l'onduleur : doit être supérieur à G et H.					
G. I _{scmax groupe}		15 à 3	0 A ? => courar	nt maximum de l	'onduleur	
H. Type et courant assigné du dispositif de protection de groupe	15	à 30 A ? => infé	rieur au couran	t maximum de l'	onduleur	



PARTIE 10

Calculs dimensionnements disjoncteurs et câbles pour Batteries



Photovoltaïque : Règles de calculs des sections de câbles CC

Le choix de la section des câbles de polarité côté CC s'effectue selon deux critères majeurs :

- •Le courant admissible I₇ dans le câble
- •La chute de tension admissible dans le câble

Courant admissible

Le courant admissible I_Z des câbles dépend notamment du mode de pose et de la température du conducteur.

Courant admissible d'un câble

Le courant admissible d'un câble est la valeur maximale de l'intensité du courant pouvant parcourir en permanence ce conducteur sans que sa température soit supérieure à sa température spécifiée.

Le guide de l'UTE C15-712-1 dresse un tableau donnant la valeur du courant admissible I₂ en fonction de la section du câble, du mode de pose et de la température :

Section (mm²)	Un seul câble à l'air libre	Un seul câble sur paroi	Deux câbles adjacents sur paroi
1,5 mm ²	27 A	26 A	22 A
2,5 mm ²	37 A	35 A	30 A
4 mm ²	50 A	47 A	40 A
6 mm ²	64 A	61 A	52 A
10 mm ²	89 A	85 A	72 A
16 mm ²	120 A	114 A	97 A
25 mm ²	160 A	152 A	129 A
35 mm ²	198 A	188 A	160 A
50 mm ²	240 A	228 A	194 A
70 mm ²	306 A	290 A	248 A



Valeur du courant admissible > Température ambiante de 70°C - Température maximale à l'âme de 120°C

Le tableau ci-dessus indique le courant admissible I_Z des câbles photovoltaïques pour une température ambiante de 70°C. Dans le cas où la température ambiante serait différente de 70°C, on applique un facteur de correction : Facteur de correction du courant admissible

Afin d'éviter tout phénomène de surchauffe des câbles, il convient de choisir des sections de câbles présentant un courant admissible supérieur au courant maximal d'emploi du circuit électrique.

Température ambiante (°C)	Facteur de correction
60 °C	1,08
70 °C	1
80 °C	0,91
900 °C	0,82
100 °C	0,71
110 °C	0,58



	Courant maximal du câble	Sans protection, le courant admissible des câbles doit être supérieur ou égal à	Avec protection: Le courant assigné du dispositif de protection doit être supérieur ou égal à	Pour une protection par disjoncteur, le courant admissible des câbles doit être supérieur ou égal à	Avec protection, taille de câble minimale à T ambiante 70°C Pose de câble seul sur paroi.	Modèle de disjoncteur standard	Disjoncteur(s) intégré(s) à la batterie
Detterie 400V4	E000/400	1 25v 12 5 - 15 6 A	1 4 5 12 5 - 17 5	1 2 4 12 5 - 16 2	42	254	
Batterie 400V x1 : 5000 W	5000/400 = 12,5 A	1,25x 12,5 = 15,6 A	1,4 x 12,5 = 17,5 A	1,3 x 12,5 = 16,3 A	4 mm2	25A	25A
Batterie 400V x2: 10000 W	2x 12,5 = 25 A	1,25x 25 = 32 A	1,4 x 25 = 35 A	1,3 x 35 = 45,5 A	6 mm2	40A	2x25A= 50A
Batterie 48V 5000W max	5000/48 = 105 A	1,25 x 105 = 131 A	1,4 x 105 = 147A	1,3 x 105 = 136 A	35 mm2	160A	
59							Solal <u>Ga</u>